MONITORING DE PROTECTION
République Centrafricaine

Analyse trimestrielle
Janvier - Mars 2022

UNHCR The UN Refugee Agency

COOPI Cooperazione Internazionale · FCA · Finn Church Aid · INTERSOS

RÉSUMÉ SOMMAIRE

Au total pour le premier trimestre 2022, un total de 2.113 incidents de protection ont été documentés contre 1.812 au cours du trimestre précédent ; ce qui correspond à une hausse de 17 pour cent. La période de transhumance a été marquée par une augmentation significative des incidents impliquant des personnes transhumantes en tant que victimes ou auteurs. Pour la première fois, ce rapport examine de plus près les violations des droits liées à la transhumance, aux accusations de sorcellerie et à l'insécurité alimentaire, ainsi que les raisons sous-jacentes des problèmes de protection au niveau des communautés et des ménages.

Profil des victimes/survivant(e)s et des auteurs.

Les femmes représentent 45 pour cent des victimes du nombre total d'incidents, suivies des hommes (42 pour cent), des filles (10 pour cent) et des garçons (3 pour cent). Comme dans les périodes d'analyse précédentes, les femmes et les filles sont plus touchées par les incidents de VBG (96 pour cent). Les hommes et les garçons sont principalement ciblés par des atteintes contre le droit à la vie, l'intégrité physique, la propriété ou la liberté. Au cours du premier trimestre de 2022 un total de 62 pour cent des incidents ont été perpétrés par des civils (membres de la famille ou de la communauté) avec une diminution des violations perpétrées par des hommes en armes par rapport au trimestre précédent, soit 15 pour cent par des membres de groupes armés non-étatiques et 10 pour cent par les forces de l'ordre et de sécurité de l'État centrafricain ou par leurs forces alliées. Enfin, 13 pour cent des incidents ont été commis par des auteurs inconnus. Les incidents les plus fréquemment perpétrés par des **membres connus de la communauté et d'autres civils** sont principalement liés à des agressions physiques, des VBG ou atteintes à la propriété.

Violences sexuelles et basées sur le genre et protection de l'enfance.

Certains changements dans les tendances de protection ont été identifiés au cours de cette période d'analyse, avec une augmentation significative du pourcentage de cas de VBG de 33 pour cent à 45 pour cent par rapport au trimestre précédent. Au total, 950 cas de VBG ont été rapportés par les membres des structures communautaires, incluant 23 pour cent de cas de viols et d'agressions sexuelles. De plus, 36 violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit armé (ci-après dénommées violations 1612)[1] ont été rapportées au cours de la période sous revue.

Situation générale en matière de sécurité.

Environ 13 pour cent des chefs de ménages interrogés lors des enquêtes des perceptions ne se sentent pas en sécurité dans leurs communautés soit une baisse significative de 9 points par rapport au trimestre précédent qui pourrait être liée aux opérations en cours menées par les autorités et leurs alliés et aux efforts de réconciliation du gouvernement avec les différentes parties du conflit.

Réponses et actions

L'UNHCR et ses partenaires ont renforcé un système de protection à base communautaire à travers les structures communautaires, composées de 331 relais communautaires (dont 106 femmes) et 28 comités de protection impliquant plus de 300 participants répartis dans 72 communes (44 sous-préfectures) des 12 préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection. L'analyse et les conclusions du monitoring de protection est largement partagée et présentée dans les différents forums de coordination afin de prendre collectivement des mesures, y compris avec le gouvernement.

[1] La Résolution 1612 du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés a créé le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur six violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit armé.

MÉTHODOLOGIE

Les partenaires de l'UNHCR (INTERSOS, COOPI et Finn Church Aid) disposent de **4 outils de collecte d'information** pour l'exercice de monitoring de protection qui leur permettent de consulter directement les populations sur des questions liées à la perception qu'ils ont de leur environnement de protection (questionnaire des ménages et questionnaire des relais communautaires), des violations des droits de l'homme identifiées dans la communauté (formulaire des incidents individuels de protection) et des événements de grande ampleur touchant un groupe au sein de la population civile (formulaire des alertes de protection).

Les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes (protection générale, protection légale, VBG, protection de l'enfance, éducation, solutions durables et engagement communautaire). Les questionnaires sur les incidents individuels de protection et les alertes collectives enregistrent, entre autres, des informations sur les auteurs présumés, le profil de la victime, le type d'incident et la localisation.

4 **COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION**

6 **CHIFFRES CLÉS**

8 **TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION**

10 **ANALYSE DE LA SITUATION DE PROTECTION**

12 **VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE**

18 **PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉSOLUTION 1612**

22 **ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE**

26 **ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ**

30 **ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ**

34 **PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS**

36 **PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S**

38 **CRÉDITS**

COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION

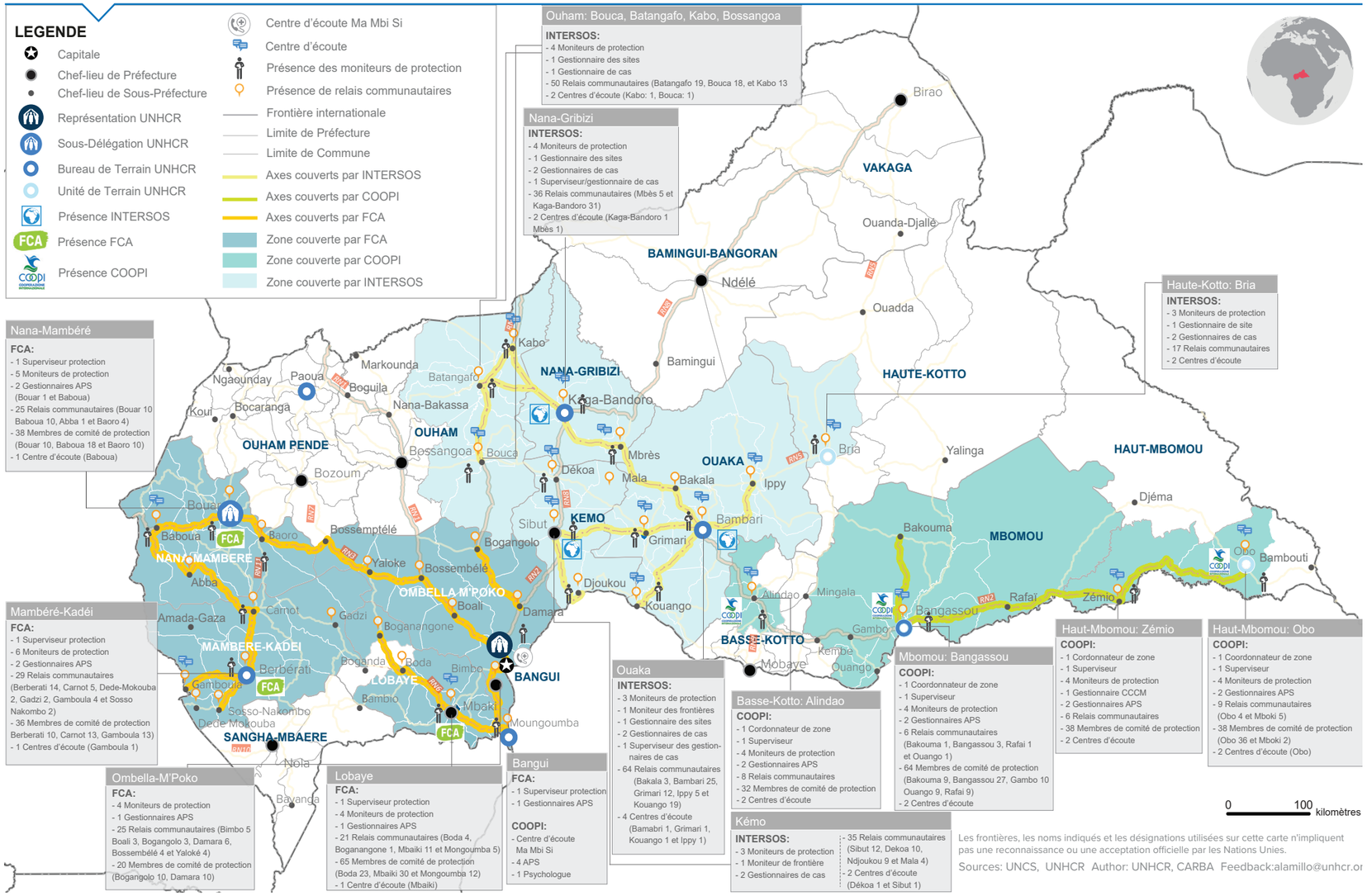

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.or

Le projet du monitoring de protection a couvert 12 des 16 préfectures de la RCA[2] en priorisant les principales zones de concentration de population, y compris les sites. Dans certains sites et localités, les partenaires du monitoring de protection gèrent eux-mêmes les questions de CCCM et/ou ont établi des centres d'écoute qui offrent aux victimes des incidents de protection un soutien psychosocial et une gestion individuelle des cas. Parmi les **limitations** du projet et de l'analyse des résultats, il est nécessaire de prendre en compte que le projet ne couvre pas l'ensemble de la RCA, notamment quatre préfectures (Vakaga, Bamingui-Bangoran, Ouham-Pendé et Sangha-Mbaéré) où il y a également des nombreux facteurs qui détériorent la situation de la protection. De plus, le projet a une couverture partielle de quatre autres préfectures (Basse-Kotto, Lobaye, Haut-Mbomou, Haute-Kotto, et Ouham) en raison de problèmes de sécurité et/ou du manque de ressources humaines et budgétaires suffisantes.

Malgré une réduction du nombre de moniteurs en 2022, les chiffres des incidents n'ont pas été particulièrement affectés en raison d'une solide structure à base communautaire qui a été établie et renforcée au cours de 2021. **Cette structure communautaire compte sur un total de 331 relais communautaires (dont 106 femmes) et 28 comités de protection impliquant plus de 300 participants.** Les relais communautaires et les membres des comités de protection sont intégrés dans ces structures communautaires en application de l'approche basée sur le genre, l'âge et la diversité de l'UNHCR[3].

12/16
préfectures couvertes.

[2]Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Lobaye, Ombella-M'Poko, Kemo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto.
[3]Les activités du monitoring de protection dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sont couvertes par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC).

CHIFFRES CLÉS

UNHCR
The UN Refugee Agency

2113 incidents de protection

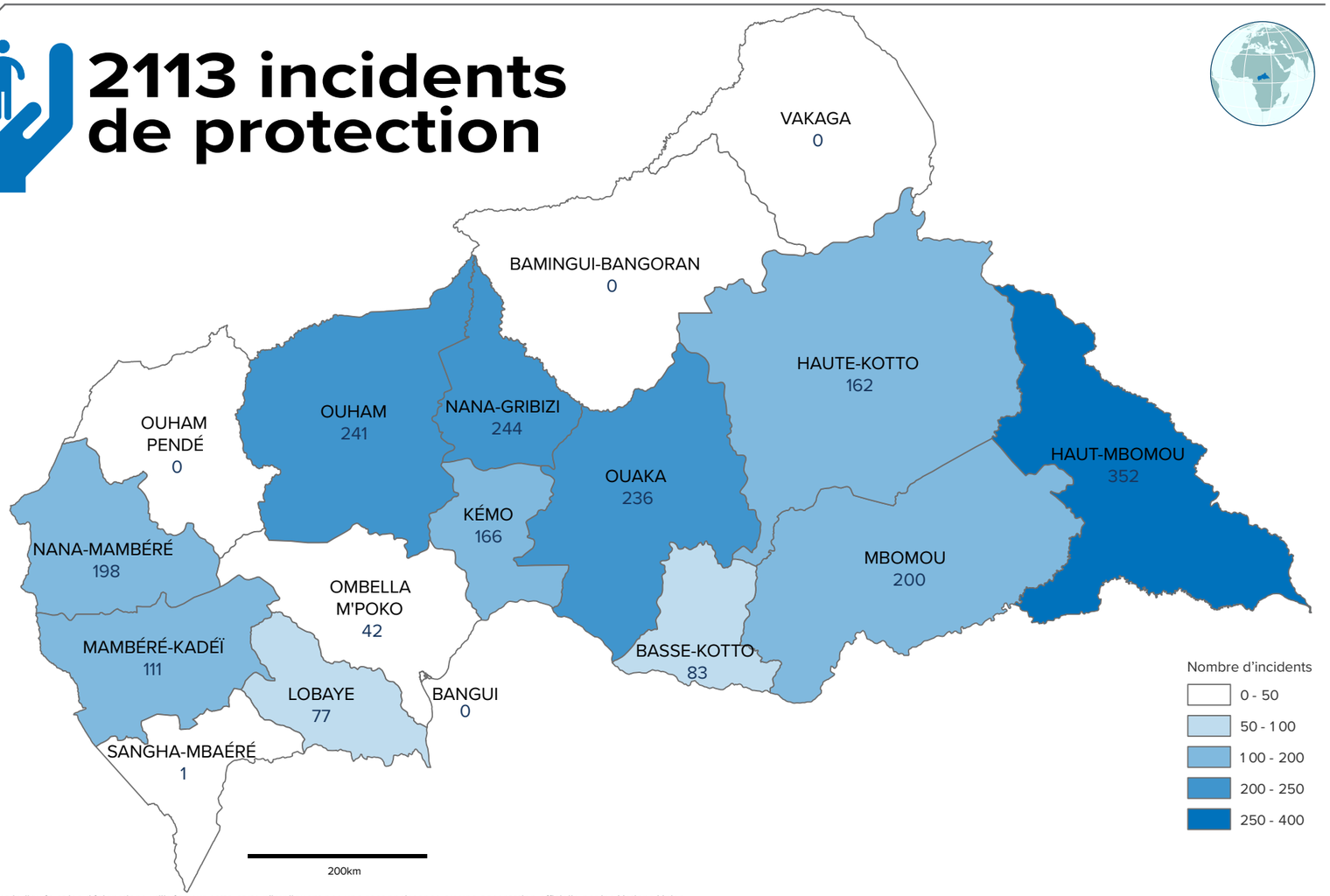

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Incidents de protection par préfectures

Les équipes du monitoring de protection ont enregistré un total de **2.113 incidents individuels de protection** contre 1.812 du trimestre précédent, constituant une hausse de 14 pour cent. En plus, **975 ménages et 240 relais communautaires** ont été directement consultés par les équipes de protection. 56 pour cent des ménages interrogés ont un chef de famille de sexe féminin et 20 pour cent des relais communautaires sont des femmes.

Les équipes de l'UNHCR et de ses partenaires ont rapporté **56 alertes de protection**. Les alertes de protection constituent des incidents de protection à grande échelle tels que des affrontements entre groupes armés, des déplacements forcés de population, des incursions de groupes armés, des exactions généralisées contre la population civile et des catastrophes naturelles (inondations, incendies accidentels et autres).

La carte de gauche montre les incidents enregistrés en fonction du lieu où ils ont été commis.

14%
Hausse des incidents par rapport au trimestre précédent

TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

950
Incidents VBG

567
Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique

437
Violations du droit à la propriété

122
Violations du droit à la liberté

36
Violations 1612

La situation est restée relativement stable dans le contexte de crise prolongée depuis des années. Malgré la déclaration de cessez-le-feu unilatéral décrété en octobre 2021 par le gouvernement centrafricain, la situation sécuritaire demeure préoccupante, avec des opérations militaires en cours contre des groupes armés et les représailles menées par les groupes armés contre les forces de sécurité de la RCA et les populations. Les forces de sécurité de l'État centrafricain et leurs forces alliées ont réussi à contrôler une majeure partie du territoire national.

Cependant, ces opérations de ratissage et la présence de groupes armés dans certaines zones du pays continuent de générer des déplacements forcés de la population civile[4]. Toutefois, la présence des forces armées de l'État et de ses alliés est perçue de manière contrastée par les civils. Par exemple, le retrait des forces alliées dans la localité de Nzacko (sous-préfecture de Bakouma, préfecture du Haut-Mbomou) au début du mois de mars 2022 a provoqué le déplacement d'une centaine de personnes par crainte de l'activisme des groupes armés.

Au contraire, des violations et des abus contre la population civile perpétrés par les membres des forces armées de l'État et leurs alliés ont également été constatés par les experts de l'ONU[5].

D'autre part, la criminalité reste élevée dans tout le pays et les catastrophes naturelles et les incendies accidentels aggravent encore plus les conditions de vie de la population.

Un total de **51 alertes de protection** a été documenté au cours de la période d'analyse[6]. Des hommes en armes étaient impliqués dans 51 pour cent des alertes (les groupes armés non étatiques représentent 31 pour cent et les acteurs étatiques 20 pour cent).

Selon les données, la plupart des **affrontements** entre les forces de sécurité de l'État et leurs alliés contre les groupes armés ont lieu dans la préfecture de Nana-Mambéré. Ainsi la plupart des **exactions contre la population civile**[7] commises par les forces de sécurité et leurs alliés ont été enregistrées dans cette préfecture, tandis que les groupes armés ont été identifiés comme les principaux responsables dans les préfectures du Haut-Mbomou et de la Basse-Koto.

Les **conflits interethniques** (représentant 17 pour cent) ont été principalement enregistrés dans les sous-préfectures de Damara et Boali (Préfecture de l'Ombella-M'Poko). Enfin, 35 pour cent des alertes correspondent à des incendies accidentels ou à des catastrophes naturelles qui se sont produits principalement dans les préfectures de Ouham et de Nana-Gribizi.

[4] Au 30 avril 2022, le nombre total des personnes déplacées internes (PDI) en RCA est estimé à 658 265 individus. Rapport de la Commission Mouvement de Populations (Avril 2022), Cluster Protection RCA.

[5] A/HRC/48/81 Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, Yao Agbetse, 10 septembre 2021.

[6] Le nombre de signalements par préfecture - Nana-Mambéré (16) ; Ombella-M'Poko (8) ; Ouham (8) ; Nana-Gribizi (6) ; Basse-Kotto (4) ; Mbomou (4) ; Haut-Mbomou (3).

[7] Contrairement aux incidents de protection, les exactions contre la population civile comprennent évènements qui touchent un groupe de population en termes de meurtres, VBG (y compris des violences sexuelles collectifs), vol de bétail, harcèlement de la population, taxations, restrictions de mouvement/libertés, recrutement forcé, vol de véhicules/motos et dépouillement de biens.

2113 Incidents de protection

56 Alertes de protection

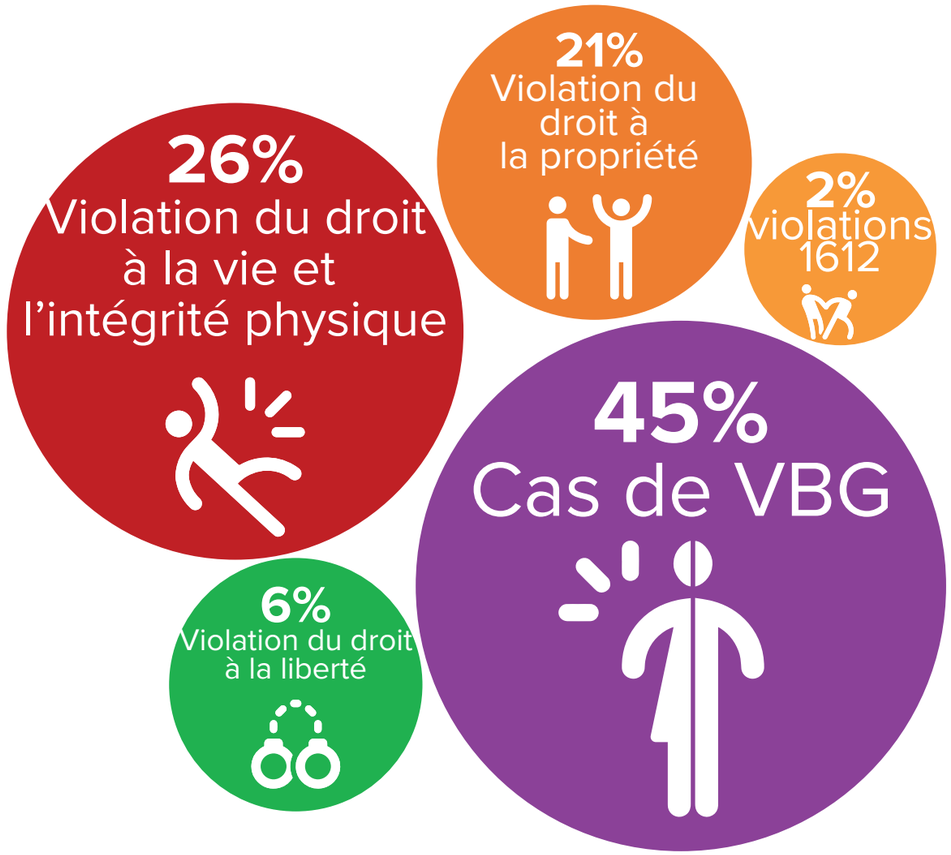

[8] Le « dialogue républicain » s'est tenu à Bangui du 21 au 27 mars 2022. Malgré l'appel de l'ONU à un dialogue inclusif, le dialogue républicain s'est déroulé sans l'opposition et les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. Le HCR a soutenu la participation de représentants des communautés de réfugiés dans les pays voisins.

ANALYSE DE LA SITUATION DE PROTECTION

Environ 13 pour cent des chefs de ménages interrogés lors des enquêtes des perceptions ne se sentent pas en sécurité dans leurs communautés soit une baisse significative de 9 points par rapport au trimestre précédent qui pourrait être liée aux opérations en cours menées par les autorités et leurs alliés et aux efforts de réconciliation du gouvernement avec les différentes parties du conflit[8].

Les principales situations d'insécurité invoquées sont notamment (i) les violences basées sur le genre, (ii) la présence d'acteurs armés non étatiques, (iii) l'absence d'autorités étatiques et (iv) les extorsions de biens.

Un total de **76 pour cent des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception a confirmé que des incidents de protection** avaient eu lieu dans leur communauté dans le mois précédant l'enquête.

13%
Chefs de ménages ne se sentant pas en sécurité

Certains éléments ont été identifiés comme contribuant à l'augmentation des incidents de protection, tels que les activités de **transhumance**, les accusations de sorcellerie, l'absence de documents civils, l'assimilation d'un individu à un collectif religieux, ethnique ou membre d'un groupe armé.

Les tensions et conflits liés à l'interaction entre éleveurs transhumants et la population résidente, ont été relevés dans 10 pour cent des incidents de protection et 29 pour cent des alertes documentées. Alors qu'une partie des incidents et alertes sont causés par l'extorsion des biens et les vols de bétail par des groupes armés sur certains axes, d'autres incidents très récurrents font suite à la destruction de champs par le bétail.

Au cours de janvier et février 2022, l'UPC a été particulièrement mobile et active sur les axes des sous-préfectures de Zemio et d'Obo (préfecture du Haut-Mbomou) et dans les zones frontalières avec le Sud-Soudan (Axe Obo-Bambouti) et la RDC (pour traverser le fleuve vers Zappaï) en matière de taxation illégale, vol de bétail, extorsions de biens et restrictions de mouvement, en ciblant particulièrement les transhumants.

10% d'incidents liés à la transhumance

3 % d'incidents liés à des accusations de sorcellerie

Les accusations de sorcellerie ont également été à l'origine d'incidents au sein de la communauté ou de la famille de la victime. Dans certains cas, il semble s'agir de situations plus opportunistes, notamment des cas de détournements de biens de femmes veuves ou séparées perpétrés par leurs ex-partenaires ou beaux-parents.

Un total de 40 incidents signalés au cours de la période d'analyse étaient liés aux accusations de sorcellerie. Les plus courants sont les incidents d'agressions physiques, de violences psychologiques et émotionnelles (GBV), de privation de ressources et d'opportunités, d'incendie ou de vol.

Une alerte a été documentée près de Bouca (Préfecture de l'Ouham) concernant 5 femmes vivant sur une ferme qui auraient été accusées de sorcellerie par un membre haut placé d'un groupe armé á la suite du décès de son fils. Il aurait attaqué avec son sabre deux femmes âgées de 45 et 65 ans et aurait incendié les 5 maisons des victimes.

VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE

Les incidents de VBG représentent 45 pour cent des incidents de protection rapportés entre janvier et mars 2022. Ces chiffres ne comprennent pas les incidents qualifiés de violations de la résolution 1612 (violences sexuelles contre les enfants liées aux conflits armés). Les **victimes/survivants masculin(e)s** des incidents VBG représentent 4 pour cent, la plupart d'entre eux sont victimes d'abus psychologiques, d'agressions physiques ou de violences sexuelles. Les filles ont été identifiées comme survivantes de VBG dans 17 pour cent des cas, incluant généralement des viols, des agression sexuelles, des mariages forcés et des mutilations génitales féminines.

41 pour cent des chefs de ménage consultés ont confirmé qu'il y a certains endroits dans la communauté où le risque de VBG est plus élevé, notamment dans les préfectures de la Nana-Mambéré, la Nana Gribizi et le Haut Mbomou.

Les endroits qu'ils considèrent comme les **plus dangereux pour les femmes et les filles sont généralement ceux éloignés de la communauté** (84 pour cent), les champs (36 pour cent) et les points de collecte d'eau ou bois (33 pour cent). D'après les relais communautaires consultés dans le cadre des enquêtes de perception, les principaux problèmes menaçant les femmes et les filles au sein des communautés sont principalement les violences physiques (83 pour cent), les violences sexuelles (72 pour cent), les **mariages forcés** (66 pour cent) et les violences domestiques (62 pour cent).

Les **agressions physiques liées aux VBG** représentent 35 pour cent du nombre total d'incidents de VBG. Dans 80 pour cent de cas, l'auteur présumé est un membre de la famille, généralement le partenaire de la victime. Ces incidents sont souvent motivés par des disputes conjugales liées à la consommation d'alcool, à la jalousie, au manque de moyens de subsistance ou insécurité alimentaire.

Par rapport aux **violences psychologiques ou émotionnelles** (26 pour cent de cas VBG), y compris des mutilations génitales, dans 82 pour cent des cas les auteurs présumés sont des membres de la famille, le plus souvent les partenaires de la victime mais aussi des membres de la belle-famille ont été identifiés.

Ces incidents sont principalement motivés par l'abandon de la femme, généralement avec des enfants à charge et/ou des femmes enceintes, la discrimination envers la coépouse (dans le cas de mariages polygames) ou, comme dans le cas des agressions physiques, la violence psychologique ou émotionnelle liée à la consommation excessive d'alcool, la jalousie, les disputes liées au manque de ressources économiques et/ou de nourriture.

Les violences psychologiques ou émotionnelles sont souvent particulièrement liées à des incidents de **déni de ressources, services et opportunités** (13 pour cent des cas VBG) dans l'ensemble des violences domestiques subies par les victimes.

45%
Incidents liés à des VBG

950 cas de VBG

96% des survivant(e)s sont de sexe féminin

17% des survivant(e)s sont des filles

20% des VBG commises sont des viols

VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE

UNHCR
The UN Refugee Agency

950 cas de VBG

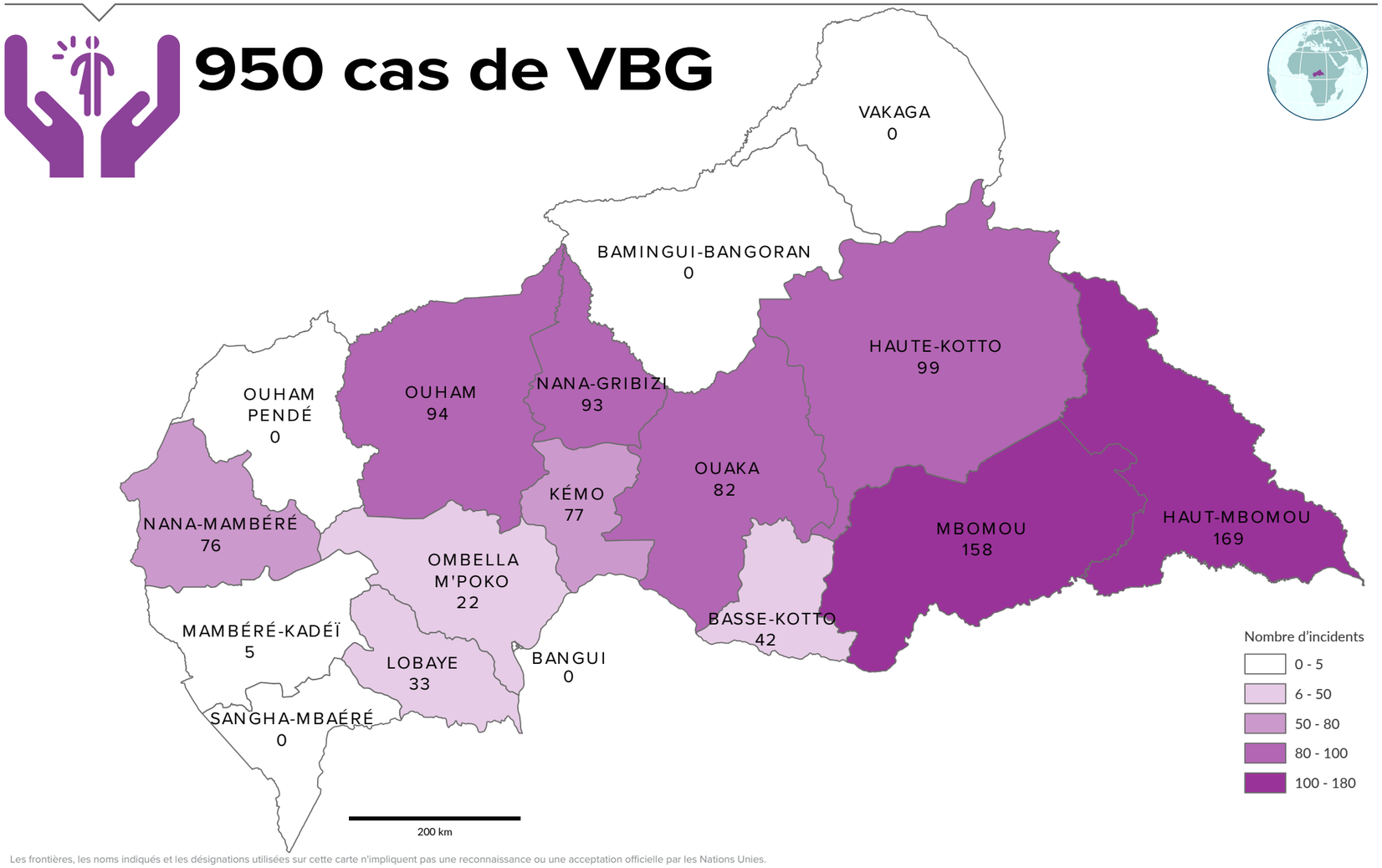

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Violences sexuelles basées sur le genre par préfectures

Contrairement aux autres types d'incidents VBG, les **violences sexuelles** (20 pour cent des cas VBG) sont le plus souvent perpétrés par des membres connus de la communauté (49 pour cent). 99 pour cent des survivantes sont des femmes entre 18 et 70 ans (47 pour cent) ou de filles entre 2 et 17 ans (53 pour cent). Les viols des filles ont souvent eu lieu en l'absence de leurs parents/tuteurs afin de poursuivre des activités visant à obtenir de la nourriture (travail dans les champs, aller chercher du bois, ou faire les courses au marché) ou lorsque ce sont les filles qui effectuent ces tâches.

Certains cas ont été signalés où l'agresseur attire la victime en lui offrant de la nourriture ou de l'argent ce qui montre qu'il existe des cas de sexe de survie, même s'ils sont très difficiles à identifier. Quelques cas de viols détectés au cours de ce trimestre, ont été perpétrés par des garçons de moins de 18 ans, il est donc nécessaire de renforcer l'éducation sexuelle des enfants dans ces communautés.

20%
Violences sexuelles

VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE

Parmi les 220 cas de viols et d'agressions sexuelles signalés au premier trimestre, **31 pour cent sont imputables à des hommes en armes,** ce qui indique que ces types de violences sont encore très présents dans le conflit, particulièrement dans les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Gribizi. Les équipes de protection ont documenté trois cas de PSEA dans lesquels les auteurs présumés étaient personnel des organisations internationales. Tous les cas ont été dûment traités dans le cadre du protocole PSEA en RCA. Deux incidents ont eu lieu dans la préfecture du Mbomou (sous-préfecture de Bangassou) et un incident dans la préfecture de la Basse Kotto (sous-préfecture d'Alindao).

Au cours du premier trimestre 2022, 23 cas de **mariages forcés** (2 pour cent des cas VBG) ont été enregistrés, principalement des filles de 10 à 17 ans (22 des 23 cas signalés). Les promoteurs de ces pratiques néfastes sont généralement leurs parents particulièrement dans les préfectures de la Nana Mambere, la Nana Gribizi et la Kemo. Les raisons de ces pratiques néfastes sont souvent culturelles et/ou économiques

31%
Violences sexuelles attribuées à des hommes en armes

950 cas de VBG

23% sont des violences sexuelles

31% des violences sexuelles sont attribuées à des hommes en armes

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉSOLUTION 1612

Les relais communautaires consultés dans le cadre des enquêtes de perception ont signalé les principaux problèmes menaçant les enfants au sein de la communauté, tels que les violences sexuelles (60 pour cent), les négligences (55 pour cent), **les mariages forcés** (57 pour cent, mais particulièrement plus élevé dans la préfecture de la Haute-Kotto), le travail d'enfants (51 pour cent) et les violences domestiques (33 pour cent).

Les activités des groupes armés sont mentionnées comme un risque par 10 pour cent des relais communautaires consultés.

60%
Violencess sexuelles comme principal risque selon 60% des relais communautaires

36 violations 1612

89% sont des enlèvements d'enfants

11% sont des violences sexuelles commises sur des enfants

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉSOLUTION 1612

UNHCR
The UN Refugee Agency

36 violations 1612

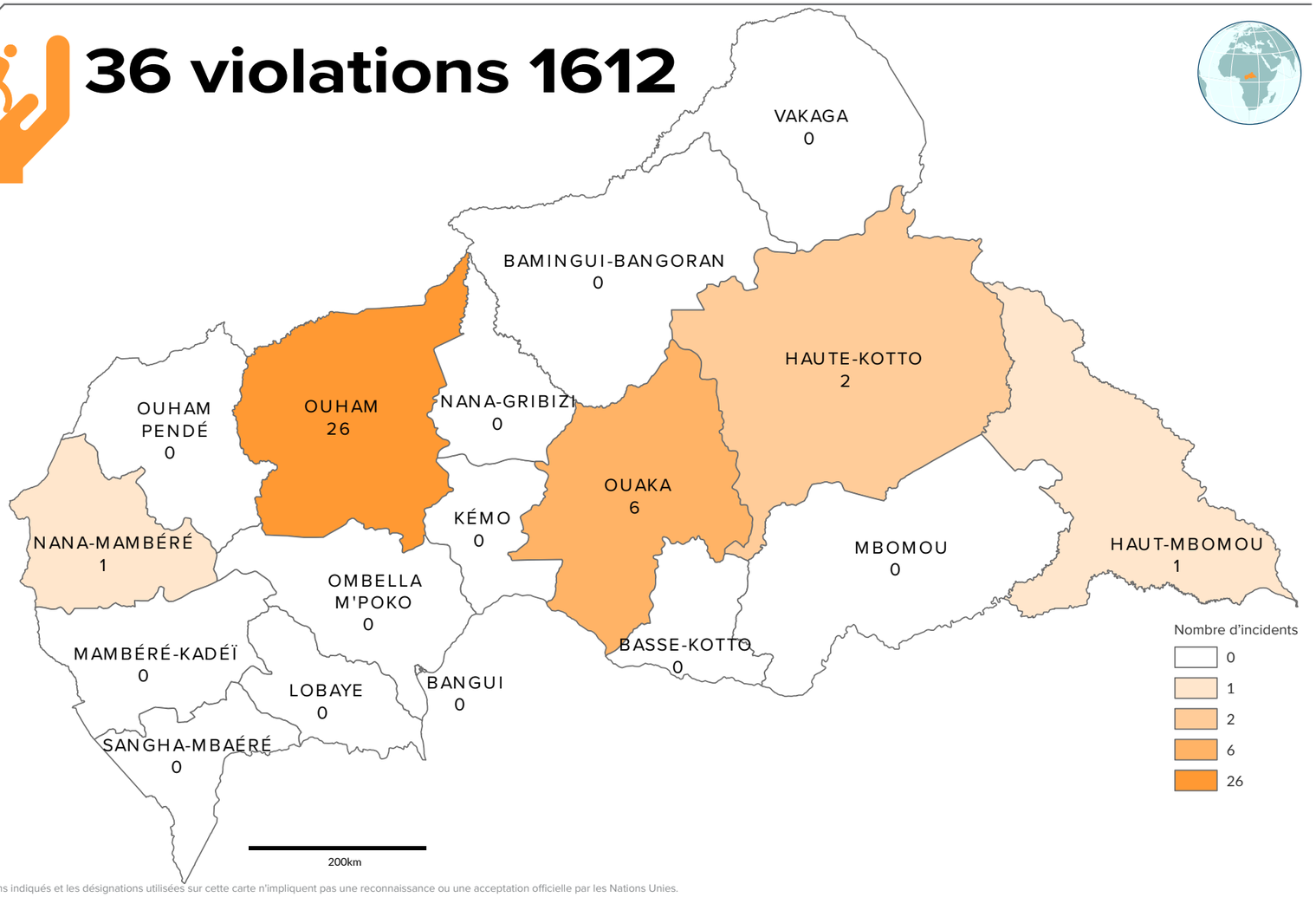

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations 1612 par préfectures

Une grande partie des violations enregistrées dans la résolution 1612 sont des cas d'**enlèvements des enfants** (32 cas au total, représentant 89 pour cent de ces incidents) qui ont eu lieu dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouaka et la Nana-Mambere.

Par exemple l'enlèvement d'un groupe de 26 enfants, principalement des filles, dans le camp transhumant de Koumi (sous-préfecture de Bouca, préfecture de l'Ouham) le 18 mars 2022 par des membres du groupe armé Anti-Balaka.

Par rapport aux **violences sexuelles contre les enfants** au cours de la période analysée seulement 4 cas ont été signalés. Il est possible que ce type d'incident soit sous-représenté en raison de divers facteurs tels que la crainte de représailles de la part des groupes armés.

Ces violences sexuelles ont généralement eu lieu près des points d'eau ou dans les champs.

89%
Enlèvements d'enfants

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les **atteintes au droit à la vie et/ou à l'intégrité physique** représentent 27 pour cent des incidents de protection (567 cas). L'implication des forces de l'État dans ces violations est généralement liée à des arrestations/détentions illégales ou arbitraires, à des contrôles de documents et/ou à des accusations présumées contre des civils de participer ou de collaborer avec des groupes rebelles ou des milices.

Les **agressions physiques** représentent 80 pour cent des incidents, le plus souvent commises par des membres de la communauté. Les autorités de la RCA ou leurs alliés ont été identifiés comme auteurs présumés dans 7 pour cent de ces cas, notamment pour un usage disproportionné de la force dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison des affaires privées liées à la jalousie ou d'autres discussions avec des membres de la communauté.

Les **homicides ou les meurtres** représentent 14 pour cent des atteintes au droit à la vie ou à l'intégrité physique généralement liés à des conflits entre membres de la communauté (29 pour cent) ou entre civils et groupes armés (51 pour cent). Il faut noter des homicides liés aux représailles des groupes armés contre des civils qui auraient manifesté leur joie à l'arrivée des forces allies signalés dans le village Zacko au début du mois de mars.

Depuis novembre 2021, les affrontements ont été récurrents dans et autour de la ville de Zacko, qui est restée jusqu'à aujourd'hui sous le contrôle de l'une ou l'autre des parties au conflit.

80%
Incidents liés à des agressions physiques

567 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique

80% des cas sont des coups et blessures

14% des cas sont des homicides

1% des cas sont liés la présence d'engins explosifs

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

UNHCR
The UN Refugee Agency

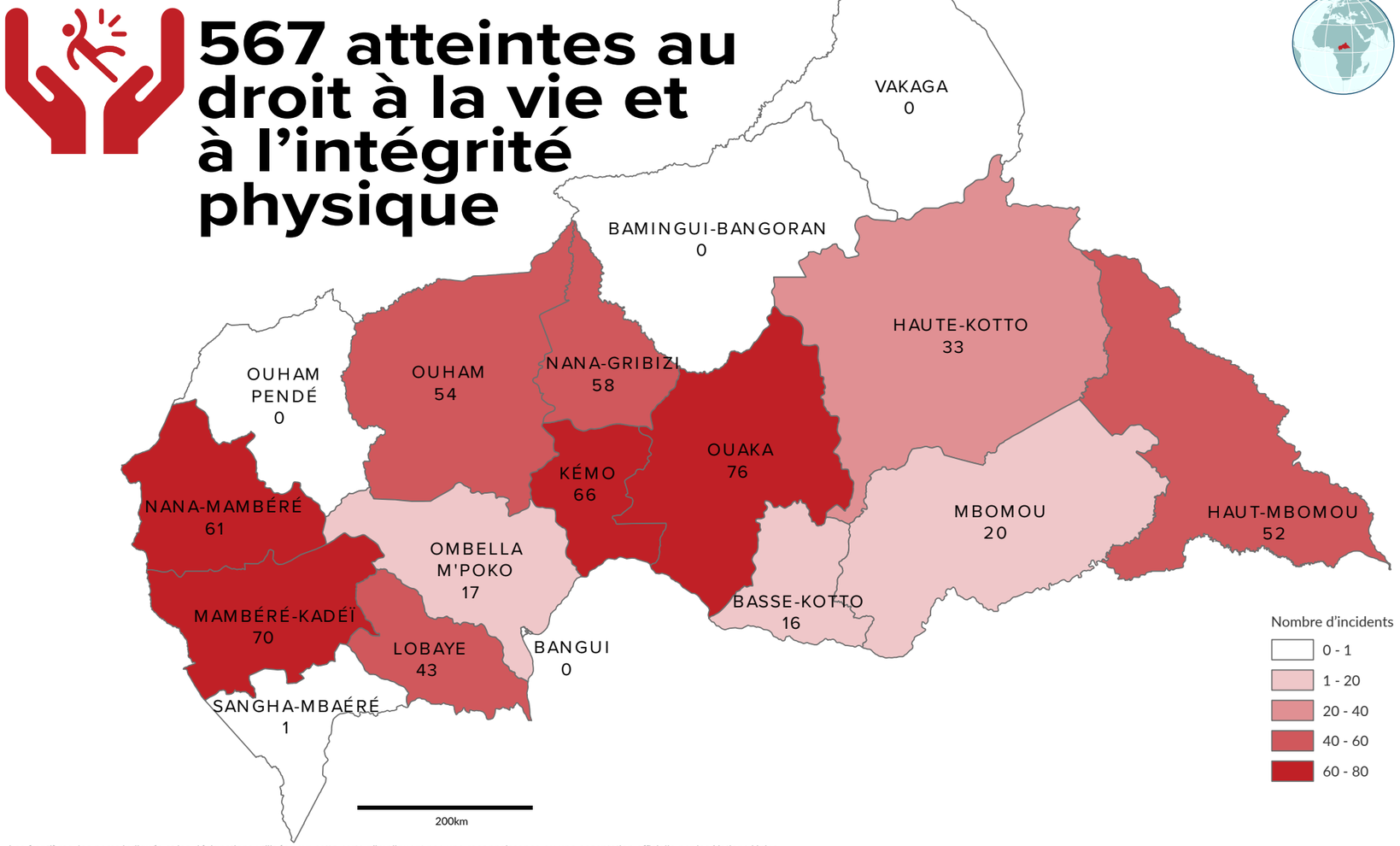

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique par préfectures

Environ 5 pour cent des incidents sont des actes de **torture ou des traitements inhumains** perpétrés par les forces de sécurité FACA ou des groupes armés, principalement dans les préfectures de l'Ouaka, la Mambere Kadei ou l'Ouham.

Ces actes sont généralement liés à des demandes de paiement d'une somme d'argent, la remise de biens matériels ou comme des représailles contre des civils accusés d'avoir révélé leurs positions à l'une ou l'autre des parties au conflit.

Les incidents liés aux **engins explosifs** sont au nombre de 7 au total, un chiffre particulièrement bas par rapport aux données enregistres par l'UNMAS.

Les équipes de protection évitent les missions sur certains axes précisément en raison du risque d'explosifs notamment dans la région occidentale de la RCA. Parmi les alertes signalés, le 11 mars, trois enfants entre 7 et 11 ans ont été blessés dans la commune Samba Boungouoù de la sous-préfecture de Bria (préfecture de la Haute-Kotto) ils jouaient lorsqu'une grenade a explosé accidentellement.

5%
Incidents liés à des tortures ou des traitements ihumains

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

Les **violations du droit à la liberté** représentent 6 pour cent des atteintes contre les droits de l'homme signalées au cours de la période de rapportage. Les statistiques enregistrées sont similaires à celles des trimestres précédents.

Les **arrestations arbitraires et les détentions illégales** constituent environ la moitié des cas (52 pour cent) des violations au droit à la liberté, principalement perpétrées par les forces de l'ordre et de sécurité de la RCA ou leurs alliées dans les préfectures de la Nana Gribizi, le Haut-Mbomou, l'Ouaka, l'Ouham et la Haute-Kotto.

En général, ces incidents sont liés à des abus de pouvoir des autorités ou à l'absence de documents d'état civil. Dans de nombreux cas, les personnes privées de liberté ont été relaxées après avoir payé une somme d'argent

52%
Incidents liés à des arrestations arbitraires et des détentions illégales

122 violations du droit à la liberté

52% sont des arrestations arbitraires et des détentions illégales

30% sont des enlèvements et des tentatives d'enlèvement

11% sont des travaux forcés

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

UNHCR
The UN Refugee Agency

122 atteintes au droit à la liberté

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la liberté par préfectures

Un total de 36 cas d'**enlèvements ou de tentatives d'enlèvement** non liés à la Résolution 1612 (c'est-à-dire que les victimes étaient des adultes) ont été enregistrés ce qui représente 30 pour cent des violations du droit à la liberté commises par des groupes armés non étatiques ou des auteurs non identifiés principalement dans les préfectures de la Kemo, l'Ouaka, Ouham et l'Ouham, le Haut-Mbomou et la Nana-Gribizi.

Plusieurs de ces incidents sont liés à des tensions intracommunautaires entre les ethnies Gbaya et Dagba dans les communes Hama et Bèdè (sous-préfecture de Batangafo, préfecture de l'Ouham) entre le 11 et 13 janvier 2022.

Douze cas de **travaux forcés** ont été enregistrés, la plupart dans la sous-préfecture de Mbres (préfecture de la Nana-Gribizi) où des membres ex-seleka ont forcé les victimes à transporter leurs marchandises.

30%
Incidents liés à des enlèvemens et des tentatives d'enlèvements

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Les **violations du droit à la propriété** représentent 21 pour cent des incidents signalés au cours de la période de rapportage.

Les cas de **vols et braquages** représentent 49 pour cent de cette catégorie de violations qui sont récurrentes dans toutes les préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection. 41 pour cent d'entre elles sont perpétrées par des groupes armés qui intimident la population dans ses activités quotidiennes, notamment dans des contextes de déplacement de civils ou d'incursions dans des zones peuplées.

Les victimes interviewées par les moniteurs de protection ne sont pas parvenues à identifier les auteurs de près de 30 pour cent des vols et braquages, résultant généralement de petites criminalités communautaires, ayant eu lieu dans des conditions opportunistes, souvent en l'absence des propriétaires.

Parmi les cas de **taxation illégale ou d'extorsion de biens** enregistrés, certains impliquaient des victimes appartenant à l'ethnie peul ou perçues comme telles, l'absence de documentation ou de prétendus droits de douane légalement douteux aux points de contrôle et surtout près des frontières particulièrement à Gamboula (préfecture de Mambere Kadei) et Baboua (préfecture de la Nana Mambere) près de la frontière du Cameroun.

À Gamboula en particulier, une augmentation des cas de taxation illégale et d'extorsion de biens par les autorités a été constatée par rapport au trimestre précédent. En plus, en février 2022, la frontière entre la Centrafrique et le Cameroun est restée momentanément fermée au niveau de Gamboula-Kentzou par décision des autorités locales camerounaises à la suite de malversations et de taxes illégales imposées par les FSI camerounaises.

En relation à la période de transhumance, 34 cas de **destruction de biens** ont été signalés (représentant 8 pour cent des incidents du droit à la propriété), principalement la destruction des champs par le bétail.

49%
Incidents liés à des vols et des braquages

437 violations du droit à la propriété

49% sont des vols et des braquages

18% sont des taxes illégales

11% sont des incendies criminels

10% sont des extorsions de biens

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

UNHCR
The UN Refugee Agency

437 atteintes au droit à la propriété

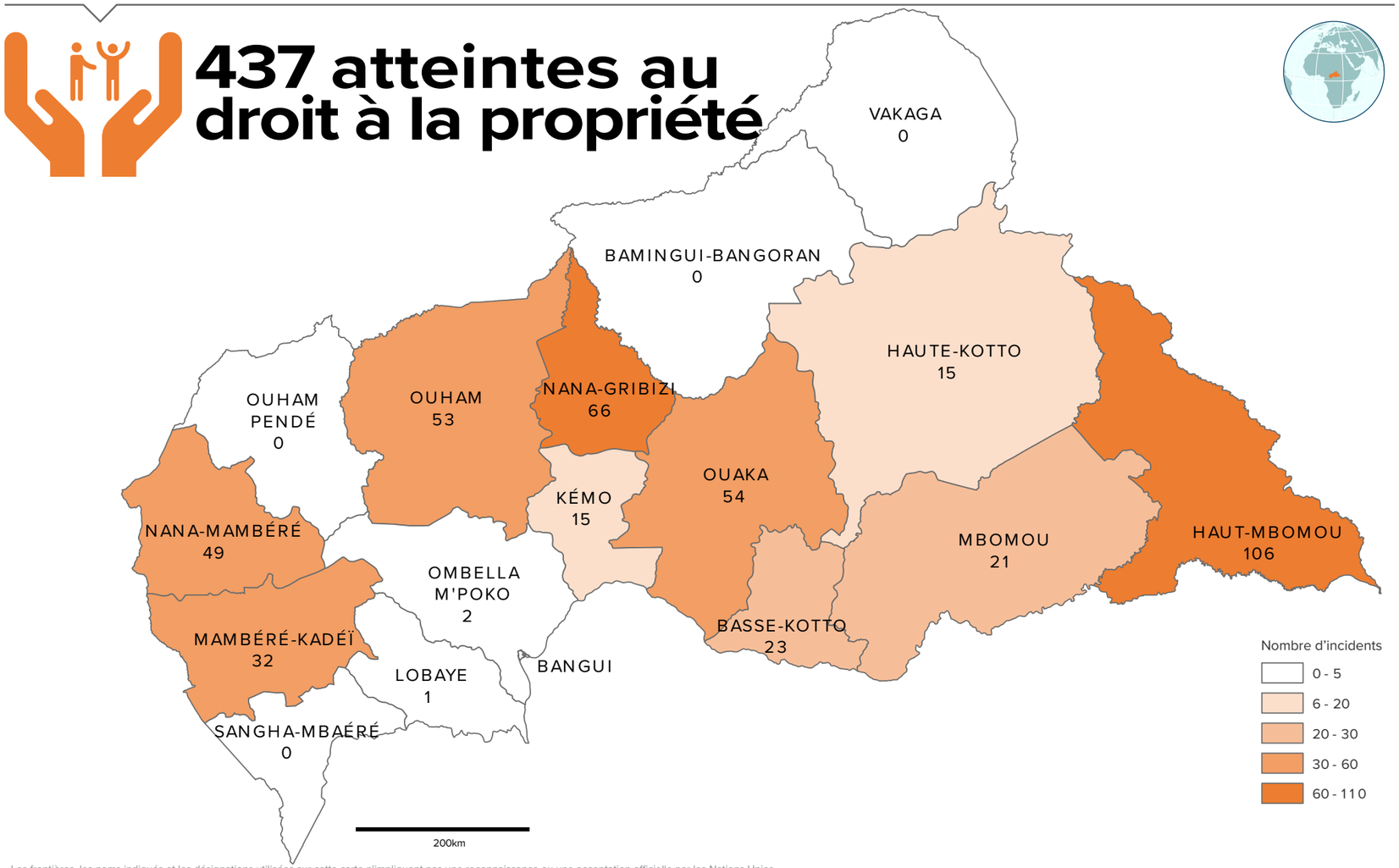

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la propriété par préfectures

Les déplacements forcés causent tensions entre membres de la communauté et difficultés dans la gestion des l**ogements, terres et biens**.

Concernant cet aspect 31 pour cent des relais communautaires consultés lors des enquêtes de perception ont confirmé que les personnes déplacées et les réfugiés vivant dans leurs communautés rencontraient des difficultés à accéder à la terre.

Les préfectures les plus touchées par ces problèmes sont l'Ombella M'Poko et le Haut Mbomou.

31%
des relais communautaires confirment des problèmes LTB

PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

Des **civils,** membres de la famille ou de la communauté, ont été identifiés comme les principaux auteurs présumés dans respectivement 35 pour cent et 27 pour cent des incidents documentés. En ce qui concerne les incidents perpétrés par des **membres de la famille**, il convient de noter que dans 80 pour cent des cas, l'auteur présumé a été identifié comme étant le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime (généralement une femme).

Les autres groupes identifiés comme auteurs de violences sont les membres de la belle-famille ou les parents éloignés. Ces conflits familiaux sont étroitement liés à des problèmes de jalousie, de promiscuité, d'honneur, de manque de moyens de subsistance ou de consommation d'alcool.

Les incidents les plus fréquemment perpétrés par des **membres connus de la communauté et d'autres civils** sont principalement liés à des agressions physiques, des VBG ou atteintes à la propriété. Dans certains cas, certains individus de la communauté profitent du pouvoir et du respect dont ils jouissent pour commettre des crimes et des abus, comme le montre un cas documenté de viol de 3 filles par le chef du village dans la sous-préfecture de Zemio (préfecture de Haut-Mbomou).

On note que les proportions d'incidents résultant de violences commises par des hommes en armes sont en baisse par rapport à la période de rapportage précédent.

Les incidents commis par des **groupes armés non étatiques** représentent 15 pour cent (en baisse de quatre points par rapport au trimestre précédent).

Environ 10 pour cent des incidents de protection résulteraient de l'action des **forces de l'ordre étatique**, celles-ci sont composées des forces de sécurité intérieure (gendarmes et police) et des forces de défense (FACA/alliés russes).

Enfin, dans 6 pour cent des cas l'auteur est inconnu et 5 pour cent des cas, l'auteur était un transhumant.

35%
Incidents imputés à des membres de la famille

35% sont des membres de la famille

27% sont des membres de la communauté ou autres civils

15% sont des groupes armés non étatiques

10% sont des acteurs étatiques armés et des alliés

5% sont des transhumans

PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

Les femmes représentent 45 pour cent des victimes du nombre total d'incidents, suivies des hommes adultes (42 pour cent), des filles (10 pour cent) et des garçons (3 pour cent). Comme dans les périodes d'analyse précédentes, les femmes victimes sont plus touchées par les incidents de VBG (78 pour cent des incidents de protection rapportés contre elles).

De même, les filles ont été victimes de 72 pour cent de ces violations 1612 avec une augmentation significative des enlèvements. Généralement les hommes et les garçons ont été la cible majoritaire des atteintes contre le droit à la vie, l'intégrité physique, la propriété ou la liberté.

Le groupe de population le plus touché par les violations des droits de l'homme est celui des résidents (62 pour cent), suivi des PDI (21 pour cent), des retournés/rapatriés (11 pour cent), des transhumants (4 pour cent), et des réfugiés (2 pour cent). Dans le cas des personnes transhumantes, les incidents commis à leur encontre sont généralement liés à leur statut complexe et aux activités de vie qu'ils pratiquent comme détaillé dans la section précédente.

Par ailleurs, il convient de noter que sur les 2.138 victimes de violations identifiées, environ 14 pour cent étaient des individus particulièrement **vulnérables,** tels que femmes seules cheffes de ménages, des enfants non accompagnés, enfants chefs de ménages, femmes enceintes ou allaitantes.

De même, 4 pour cent du total des victimes identifiées étaient des individus en situation de handicap. En plus l'absence et/ou la faiblesse des institutions gouvernementales telles que le système judiciaire, les forces de sécurité ou l'absence de services de base est un élément aggravant qui a un impact direct sur la prise en charge et l'indemnisation des victimes.

Le groupe de population le plus touché par les violations des droits de l'homme est celui des résidents (62 pour cent), suivi des PDI (21 pour cent), des retournés/rapatriés (11 pour cent), des transhumants (4 pour cent), et des réfugiés (2 pour cent).

Dans le cas des personnes transhumantes, les incidents commis à leur encontre sont généralement liés à leur statut complexe et aux activités de vie qu'ils pratiquent comme détaillé dans la section précédente.

55%
des victimes sont des femmes et des filles

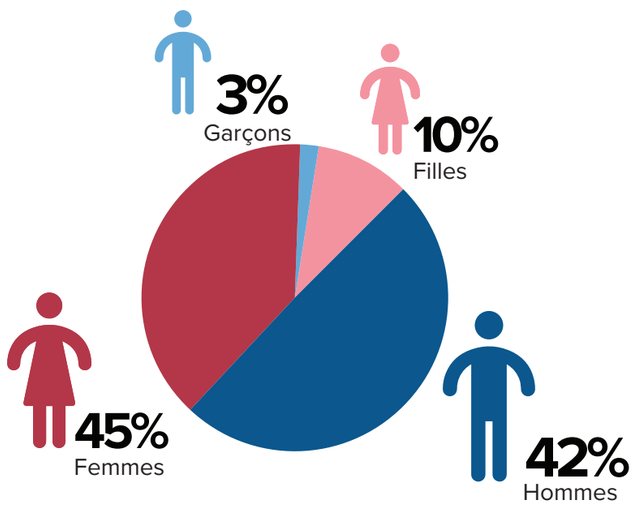

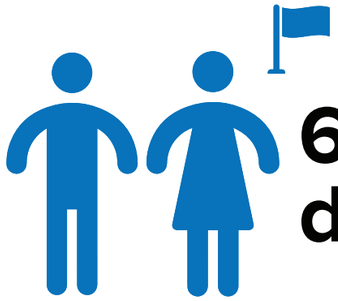

62% des victimes sont des résidents

21% des victimes sont des PDI

11% des victimes sont des retournés (PDI et rapatriés)

4% des victimes sont des transhumans

2% des victimes sont des réfugiés

CREDITS

Le HCR tient à remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont contribué au monitoring de protection en République Centrafricaine.

Photo de couverture: Un monsieur retourné à Bouar dans la préfecture de la Nana-Mambéré.
© UNHCR

Les cartes figurant dans cette publication n'impliquent de la part du HCR aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières ou des limites.

Conception, mise en page, production et impression:
Gestionnaire d'information,Hannoa Guillaume, guillauh@unhcr.org

Pour de plus amples informations relatives au monitoring de protection en République Centrafricaine, le HCR vous invite à contacter:
Sebastian Herwig, Senior Protection Officer,
herwig@unhcr.org, Tel: +236 70 55 29 11

Rocio Alamillos, Associate Protection Monitoring Officer,
alamillo@unhcr.org, Tel: +236 72 82 95 79